

ATELIER PARTICIPATIF N°3 : ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ AGRO- PASTORALE ET AGRICOLE DURABLE

**Lundi 22 novembre 2021
Salle polyvalente – Les Rives**

Salle et participation

- Participation : 16 personnes
- Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :
 - Franck BAUDIN – DIRECTEUR ADJOINT DÉVELOPPEMENT – ARKOLIA ÉNERGIES
 - Mickaël SCUDELLER – RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT GRANDS PROJETS – ARKOLIA ÉNERGIES
 - Aurélien CHAYRE – SOLAGRO
 - Jean-Luc BOCHU – SOLAGRO
 - Jean-Paul VOLLE – Président du CSCSE – Professeur émérite de géographie urbaine et régionale de l'Université Paul Valéry – Montpellier
- Timing : 14h05 -16h45
- Animation : Alain DESSAGNE – INSTITUTIONS & PROJETS

14h05 : ouverture de l'atelier

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Présente le déroulé de l'atelier et le rôle de la garante nommée par la Commission nationale du débat public en l'absence de Floriane Danhyer (slide 3).

Franck BAUDIN – Dir. Adjoint au développement – Arkolia Énergies

Présente le maître d'ouvrage, Arkolia Énergies (cf. slide 5).

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Rappelle l'historique du projet, les enseignements de la concertation de 2019, les études complémentaires conduites depuis et la création du Comité de suivi. (cf. slides 6 à 14).

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Donne la parole à la salle sans question de cette dernière.

TEMPS 2 : ÉTUDES DE LA CO-ACTIVITÉ AGRICULTURE- PHOTOVOLTAÏQUE

Jean-Luc BODU – Solagro :

Présente l'entreprise associative Solagro.

Aurélien CHAYRE – Solagro :

Restitue les résultats de l'étude agricole menée sur le domaine de Calmels et la méthode appliquée. Il rappelle également les résultats du test d'herbage mené depuis 2019 sur site (cf. slides 17 à 38).

Jean-Luc BODU – Solagro :

Met en perspective les résultats au travers de retour d'expérience de co-activité similaire (cf. slides 39 à 57).

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Donne la parole à la salle.

Alain VIALA – Maire de Le Cros

Juge cette présentation très intéressante. Résume les 2 précédents ateliers auxquels il était présent. Il rappelle que le projet lui tient à cœur par son volet « retour de l'agropastoralisme ». Sur la partie située au Cros, il estime à :

- 50ha les terres mécanisables,
- 400ha les terres pâturables après aménagement,
- 300ha les zones hostiles aux ovins.

Il attend de l'atelier que soit déterminé le nombre de brebis que pourrait accueillir le domaine et le nombre de parcelles exploitables.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Se tourne vers Solagro pour obtenir ces réponses.

Jean-Luc BODU – Solagro :

Dans les conditions actuelles du domaine, les estimations montrent une production de 279T de matière sèche par an ce qui permettrait l'accueil d'un peu moins de 300 brebis si l'ensemble des surfaces étaient utilisées sans travail préparatoire. Solagro a travaillé sur 4 hypothèses. Dans la dernière, la capacité d'accueil de brebis monte à 1000 brebis environ. Cette hypothèse implique le travail des sols sur une très grande partie des surfaces ce qui n'est sans doute pas souhaitable au regard de l'ensemble des enjeux, notamment environnementaux.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Rappelle que le domaine est séparé en deux par la Virenque et s'interroge sur la taille des troupeaux de brebis envisageables au regard de cette contrainte topographique.

Jean-Luc BODU – Solagro :

Tout est possible : un agriculteur unique et un grand troupeau ou plusieurs éleveurs et troupeaux. Le choix est conditionné aux souhaits des agriculteurs intéressés. Pour aboutir à un projet agricole sur le domaine, il est nécessaire de déterminer- et c'est l'objet de l'atelier du jour - les zones de pâture, les zones PV/pâture, les zones de fauche.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Résume en expliquant qu'il faut donc que des candidats agriculteurs se manifestent pour faire avancer le projet et se tourne vers le maître d'ouvrage afin de connaître la procédure et sa temporalité.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Le moment est à l'échange et au retour d'expérience suite à l'étude. Dans un second temps, il est nécessaire d'avoir des manifestations d'intérêt de la part d'agriculteurs souhaitant s'agrandir ou s'installer afin de construire avec précision au sein d'un groupe de travail le volet agricole de ce projet.

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

S'interroge sur la durée de la mission de Solagro.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Solagro est missionné par Arkolia Énergies pour accompagner techniquement et juridiquement les agriculteurs qui auront manifesté un intérêt.

Alain VIALA – Maire de Le Cros

Souhaite préciser que le domaine possède 3 réserves d'eau de 35 000m³ chacune. Des demandes existent déjà mais la commune ne souhaite pas se tromper comme par le passé et sera par conséquent extrêmement vigilante.

Sophie PRADEL, Maire de Saint Michel et éleveuse

S'interroge à propos de la menace du loup et se demande si les clôtures ne vont pas enfermer l'animal au sein du domaine. De plus, souhaite des précisions sur l'emplacement des clôtures.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Répond que la réglementation en vigueur oblige un producteur d'énergie solaire à clôturer entièrement sa centrale. Dans les précédents échanges, des recommandations sur les clôtures ont été exprimées : plus solides, plus hautes, enterrées... Le maître d'ouvrage en a pris bonne note et en tiendra compte.

Le sujet des clôtures a été abordé à plusieurs reprises dans les ateliers précédents. Différents points de vue se sont exprimés : certains souhaitent les conserver, d'autres souhaitent ouvrir complètement le domaine. Le sujet n'est pas encore tranché.

Sophie PRADEL, Maire de Saint Michel et éleveuse

Revient sur les propos de l'atelier précédent sur les usages du domaine où l'hypothèse d'un parc animalier a été évoqué en sous-groupes. Selon elle, les zones dédiées à ce parc ne pourront être pâturées par un troupeau sans un berger.

Jean-Luc BODU – Solagro :

Précise que si d'éventuelles clôtures intermédiaires s'avéraient nécessaires, elles seront envisagées. C'est une réflexion à mener ensemble.

Sophie PRADEL, Maire de Saint Michel et éleveuse

Le principe de l'activité agropastorale est que le troupeau puisse brouter en liberté. Elle craint l'incompatibilité avec le projet touristique évoqué dans l'atelier précédent.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Des zones exclusivement dédiées au pâturage peuvent être envisagées. Notamment celles à enjeux forts de biodiversité où des panneaux ne seront pas installés.

Jean-Louis VIDAL – Éleveur à la retraite et habitant de la Couvertoirade

S'interroge sur l'intérêt d'un parc animalier au regard des dernières réglementations concernant le bien-être animal. De plus, il ne perçoit pas d'intérêt de maintenir la forêt de résineux située sur la partie du Luc.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Sur le dernier point, il rappelle les propos du premier atelier. Cette forêt de sapins a été plantée par la main de l'Homme pour faire du bois de chauffage. Cette forêt pourrait être coupée puis les sols retravaillés de sorte à la transformer en prairie. Il précise que la législation contraint à compenser cette action par la plantation d'arbres d'une surface équivalente à au moins deux fois celle défrichée.

Pour le premier point, c'est un sujet évoqué par l'un des groupes de l'atelier n°2. C'est un point à débattre.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Ajoute que les deux groupes de cet atelier ont exprimé le souhait d'ouvrir des balades au sein du domaine pour pouvoir rencontrer la faune en présence.

Sébastien VIALA – Élu – Mairie Le Cros

Souhaite connaître le nombre de têtes possibles avec un usage exclusif des zones panneaux pour le pâturage.

Jean-Luc BODU – Solagro :

Il est difficile de répondre à cette hypothèse et les calculs n'ont pas été effectués à ce stade. Cela dépend des espaces sur lesquels sont installés les panneaux et ceci n'est pas encore défini.

Sébastien VIALA – Élu – Mairie Le Cros

Précise son propos : un pâturage exclusivement sous les panneaux pourrait-il permettre l'installation d'un troupeau ?

Jean-Luc BODU – Solagro:

Sans avoir fait les calculs sur cette hypothèse et partant d'un troupeau d'environ 300 têtes, cela paraît relativement insuffisant pour des ovins viandes. De manière approximative, pour qu'une exploitation agricole soit économiquement viable il estime nécessaire de combiner à la surface sous les panneaux, une surface de prairie d'une superficie double. De manière schématique, si la surface sous les panneaux représente 200ha, les prairies devront faire 400ha de superficie.

Jean-Louis VIDAL – Éleveur à la retraite et habitant de la Couvertoirade

S'interroge sur le devenir des bâtiments sur le site.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Rappelle que le projet de financement présenté lors du dernier atelier ne comprend que le foncier non bâti. Le propriétaire actuel est vendeur du foncier y compris le bâti. Le retour aux usages collectifs pourrait bénéficier de l'acquisition des bâtiments. Tout dépendra de la volonté des Collectivités.

Jean-Louis VIDAL – Éleveur à la retraite et habitant de la Couvertoirade :

Rappelle la différence entre agro-pastoralisme (pâturage sur place et en mouvement) et pastoralisme (pâturage saisonnier). Sur le domaine et selon expérience d'éleveur, il préconise l'agro-pastoralisme ce qui assurerait une stabilité financière à l'éleveur installé au regard de l'absence de loyer à verser.

Il ajoute qu'en pratiquant l'agro-pastoralisme, le troupeau enrichirait les sols.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Souhaite que soient précisées les conditions financières d'installation d'un éleveur.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies :

Précise que la mise à disposition du foncier sera gratuite.

Jean-Luc BODU – Solagro :

Ce qui est un plus pour le ou les éleveurs. Le reste des conditions est à définir avec le ou les intéressé(s). L'objectif est une installation pérenne.

Bernard VIALA – Agriculteur - Le Cros:

Souhaite rappeler que le domaine ne possède pas un haut niveau de rendement. Ses terres à proximité sont plus proches des 2T/ha que des 3T/ha de matière sèche par an. Pour revenir sur le nombre d'animaux, il rappelle qu'il faut tenir compte des aides PAC. Précise que les conditions hivernales sont rudes et qu'il faut anticiper ces difficultés tant en abri qu'en nourriture (400kg de matière sèche par animal).

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Rebondit sur ce dernier propos et souhaite échanger à ce sujet. Rappelle qu'Arkolia Énergies à l'habitude de construire des bâtiments agricoles.

Sophie PRADEL, Maire de Saint Michel et éleveuse

Explique qu'il est difficile de quantifier le besoin fourrager hivernal car il est fonction de nombreux critères. Actuellement, son exploitation est en face de Calmels, il lui faut au moins 1,5 ha de terres par brebis pour les 10 mois de l'année où ses brebis sont en extérieur.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Sollicite le retour d'expérience du représentant de la Chambre d'agriculture présent sur la taille du troupeau.

Jean-Christophe PETIT – Chambre d'agriculture de l'Hérault

Les situations sont diverses et variées. De plus, il ne connaît pas le domaine. Il a donc des difficultés à se prononcer car cela est fonction de l'éleveur installé.

Lucas MIALANE – éleveur Le Caylar

Il possède 370 ha dont 43 cultivés et 300 brebis à proximité du domaine de Calmels. Il déclare s'en sortir grâce aux primes PAC. Il se demande s'il sera possible de toucher ces primes PAC sur le domaine.

Jean-Luc BODU – Solagro :

La surface des panneaux (parcelle clôturée) n'est pas éligible à la déclaration de surface. Les autres surfaces de pâturage dans le domaine le sont. D'autres mesures du dispositif sont envisageables (aide à l'animal...). Il souhaite nuancer et rappelle que ces aides sont régulièrement renégociées.

Alain DESSAGNE – animateur – Institutions & Projets :

Résume les différents propos. Si un éleveur dispose de 100ha de panneaux photovoltaïques et de 200ha de pâturage dans le domaine, seuls les 200ha hectares de pâturage sont éligibles aux primes PAC. Par conséquent, si plusieurs éleveurs devaient s'installer à Calmels, il faudrait composer des lots combinant les deux surfaces.

Jean-Christophe PETIT – Chambre d'agriculture de l'Hérault

Il tient à préciser que les aides PAC ne sont pas automatiques.

Sébastien VIALA – agriculteur Le Cros

Souhaite connaître le système de calcul de la prime PAC.

Jean-Christophe PETIT – Chambre d'agriculture de l'Hérault

Cela dépend des surfaces et il est nécessaire de retenir « qu'1ha ne vaut pas 1ha ». Il rappelle que les aides sont des mesures compensatoires. Elles viennent compenser des baisses de prix sur les denrées agricoles.

En euro, l'hectare sur les surfaces pastorales est indemnisé de 0,20 à 80€ en moyenne avec un maximum de 100€.

Sébastien VIALA - Élu – Mairie Le Cros

S'adresse au maître d'ouvrage et souhaite savoir s'il prévoit d'indemniser l'agriculteur de son action d'entretien sous les panneaux via le pâturage de son troupeau.

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Deux options sont possibles :

- Mise à disposition des terres sans obligation d'entretien et Arkolia Énergies est en charge du fauchage,
- Soit un contrat d'entretien est signé avec rémunération. Cette rémunération compense en général la prime PAC non versée sous les panneaux avec un bonus supplémentaire pour l'entretien du site.

Sophie PRADEL, Maire de Saint Michel et éleveuse

Revient sur le souhait d'une installation agricole pérenne et demande si la réciprocité serait de mise. Un contrat de fermage est-il signé ?

Mickaël SCUDELLER – Resp. développement grands projets – Arkolia Énergies

Précise que la recommandation de Solagro est de signer une convention pluriannuelle avec l'éleveur. Ce qui sera fait.

Sophie GIRAUD – Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault

Présente l'organe de démocratie participative qu'elle représente. C'est une courroie de transmission entre les élus, les techniciens et les habitants. Il travaille notamment sur le PCAET et SCoT du territoire. C'est pourquoi le Conseil s'intéresse au projet. En 2019, des états généraux de l'alimentation ont été menés aboutissant au Plan

Alimentaire Territoriale. À ce titre, le Conseil de développement s'intéresse à l'agrivoltaïsme. Cette notion d'agrivoltaïsme converge également avec les enjeux issus du PCAET. Suite à la présentation, elle souhaite des précisions sur le rendement sous panneau et sans panneaux.

Jean-Luc BODU – Solagro :

Quand les conditions climatiques sont sévères, les panneaux apportent un effet de protection (sécheresse ou froid). Dans ces conditions, les rendements sont a minima équivalents voire plus importants. Puisque les potentiels de production sont faibles sur le territoire, les panneaux photovoltaïques ne peuvent qu'être positifs.

Jean-Louis VIDAL – Éleveur à la retraite et habitant de la Couveirtoirade

Estime que si le projet aboutissait, ce ne serait plus de convergence mais de la synergie dans le cadre de la politique climatique à mener.

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Avant de passer au travail en sous-groupe, rappelle que les agriculteurs intéressés par le projet peuvent contacter Mickaël Scudeller à l'adresse contact@solarzac.fr. La liste des personnes sera rendue publique. Ces personnes seront invitées au premier trimestre 2022 pour une réunion de travail et d'accompagnement à la construction du projet. Il ajoute que la présence de la Chambre d'agriculture serait la bienvenue lors de ces échanges et l'invite à se faire le relai de la proposition.

Enfin, il rappelle que pour cet atelier une trentaine d'agriculteurs du périmètre ont été contactés par téléphone pour participer à cet atelier.

TEMPS 3 : TRAVAIL EN SOUS-GROUPES

Alain DESSAGNE – Animateur – Institutions & Projets :

Annonce le passage au travail en sous-groupe.

À partir d'un fond de carte du domaine, de carte IGN et des 2 cartes transparentes d'implantation des panneaux photovoltaïques issues de l'atelier participatif du 16 novembre, l'exercice est de réfléchir aux conditions d'installation d'une activité agropastorale pérenne.

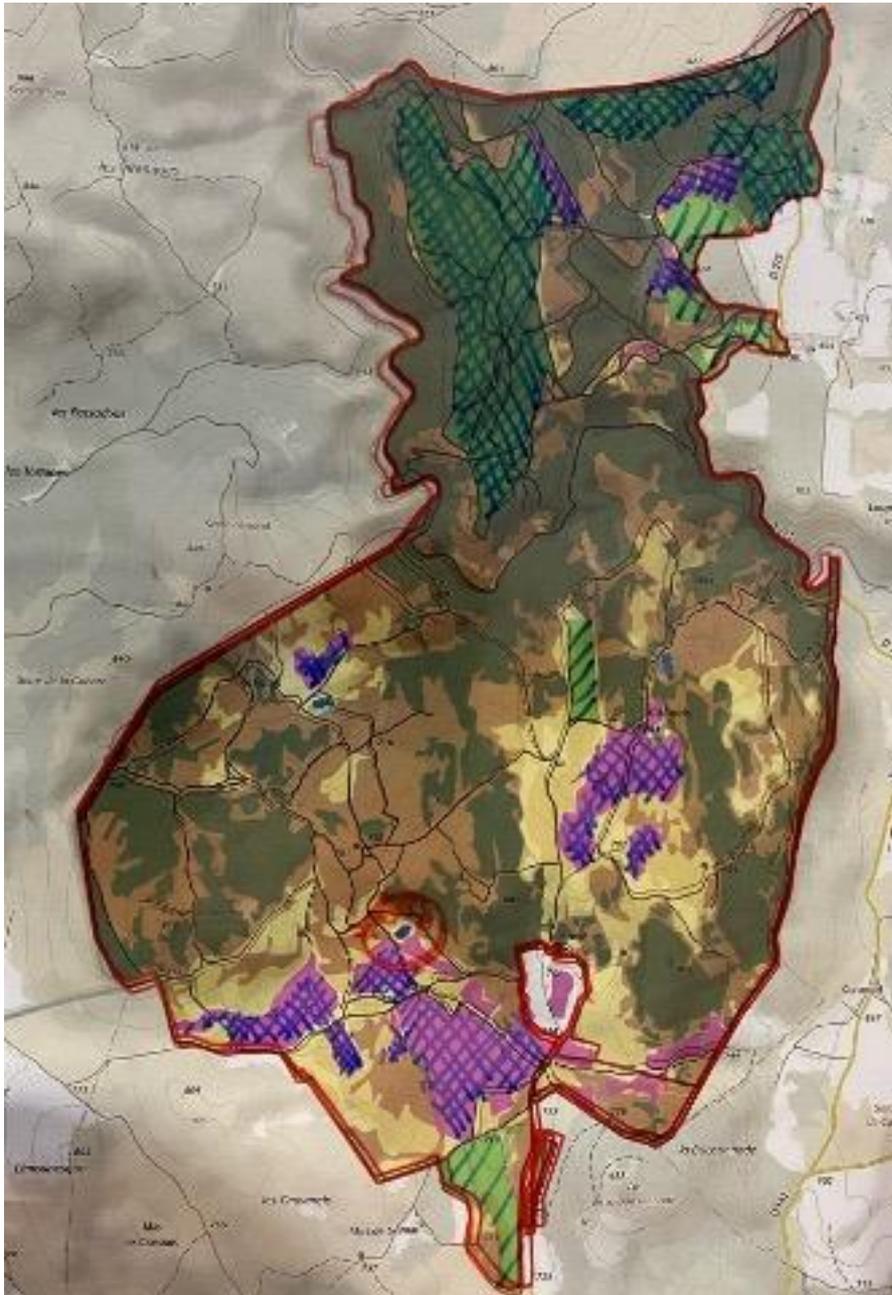
Les participants sont répartis dans 2 groupes accompagnés des intervenants présents.

TEMPS 4 : RESTITUTION

Groupe n°1 :

Christian BELLAS – 1er adjoint – Mairie Les Rives

Résume les propos du sous-groupe à partir de la carte ci-dessous :



- Le cercle rouge correspond à une bergerie : le lieu a été choisi pour être proche de pâturages accessibles et d'un point d'eau
- Les zones hachurées (lignes espacées) correspondent aux zones préconisées pour la co-activité agricole et panneaux photovoltaïques sous

conditions d'un rehaussement des panneaux et d'un espacement plus important des rangées afin de permettre une mécanisation des sols.

- Les zones quadrillées correspondent à des zones dans lesquelles la même co-activité est envisageable sans les spécificités d'installation évoquées. Par conséquent, sans mécanisation des sols.

Ce groupe préconise l'installation d'un éleveur unique sur le domaine.

Groupe n°2 :

Sophie PRADEL, Maire de Saint Michel et éleveuse

Le groupe dont elle rapporte le propos a travaillé autour de deux scénarios. Avant toute chose, le souhait de maintenir la clôture périphérique est clairement apparu afin de protéger les animaux de la menace du loup.

Les deux scénarios évoqués :

- installation au bénéfice d'un jeune agriculteur,
- agrandissement des terres au bénéfice des agriculteurs voisins.

Le premier scénario, scénario privilégié par le groupe, permet au nouvel arrivant de bénéficier des aides à l'installation, de construire et de vivre sur place, ce qui est favorable au développement du territoire (enfants à l'école etc.).

Le second pourrait intéresser certains agriculteurs alentour. Néanmoins, le groupe pointe le risque d'attirer des « chasseurs de primes » qui utiliseraient les terres sans y vivre, ce qui est moins favorable au développement du territoire.

Si les deux scénarios étaient combinés, la répartition reste à définir et n'est pas forcément l'un au nord, l'autre au sud.